

Comité Syndical du 28 juin 2023

Extrait du registre des délibérations

- 23-33-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2023
- 23-34-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
- 23-35-CS Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais
- 23-36-CS Adhésion à l'Etablissement des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
- 23-37-CS Décision modificative n°2 – Budget principal 2023
- 23-38-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget principal
- 23-39-CS Décision modificative n°2 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages » 2023
- 23-40-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- 23-41-CS Décision modificative n°2 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations » 2023
- 23-42-CS Conventions en matière de maîtrise foncière des systèmes d'endiguement
- 23-43-CS Demande de soutien financier du FEDER et de l'Etat – Appui technique et administratif de bassin pour la déclinaison opérationnelle du PAIC (2024-2028)
- 23-44-CS Conventions de soutien financier de collectivités aux opérations de travaux sur les digues non domaniales dans le cadre du PAIC
- 23-45-CS PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois – Demande de soutien financier de l'Union Européenne et de l'Etat
- 23-46-CS Création pour les besoins des services d'un poste de chargé(e) de mission PEP du Loir – Demande de soutien financier de l'Union Européenne et de l'Etat
- 23-47-CS PEP de Vichy Communauté Allier & Besbre – Demande de soutien financier de l'Union Européenne et de l'Etat
- 23-48-CS PEP des Vals du Blésois – Demande de soutien financier de l'Union Européenne et de l'Etat
- 23-49-CS Echanges de parcelles agricoles avec M. Alix MEUNIER – Site du Veurdre
- 23-50-CS Echanges de parcelles agricoles avec M. Hubert ANDRE – Site du Veurdre
- 23-51-CS Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité dans la perspective d'un projet de développement intégré sur le site du Veurdre
- 23-52-CS Attribution d'une subvention à l'Office de tourisme de Langogne (48)
- 23-53-CS Attribution d'une subvention au Club Athlétique Langonnais (48)

- 23-54-CS Attribution d'une subvention à l'Association Langogne Triathlon (48)
- 23-55-CS Attribution d'une subvention à l'Association Roanne Triathlon (42)
- 23-56-CS Attribution d'une subvention à la Ville de La Ménitric (49)
- 23-57-CS Attribution d'une subvention à la Ville d'Orléans (45)
- 23-58-CS Attribution d'une subvention à la Ville de Châteauneuf-sur-Loire (45) – *Exposition « Regards de Loire, 20 ans de photographie »*
- 23-59-CS Attribution d'une subvention à la Ville de Châteauneuf-sur-Loire (45) – *Exposition « La Loire des villes et la Loire des champs »*
- 23-60-CS Attribution d'une subvention à l'association des amis du Musée de la Marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- 23-61-CS Dématérialisation du contrôle de légalité
- 23-62-CS Autorisation de signature de marché de maîtrise d'œuvre en Loire aval
- 23-63-CS Convention pour la mission d'inspection en santé sécurité au travail avec le Centre de Gestion du Loiret
- 23-64-CS Gratification des stagiaires de l'enseignement ou de la formation professionnelle
- 23-65-CS Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction du développement et de la gestion territorialisée
- 23-66-CS Renouvellement d'une mise à disposition
- 23-67-CS Prolongation et création de postes au titre du besoin des services (PAIC)
- 23-68-CS Transformation de postes dans le cadre du tableau d'avancement de grade 2023
- 23-69-CS Recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e) des services
- 23-70-CS Recrutement d'un chargé(e) d'opération administratif et financier

Le Président de l'Etablissement public Loire certifie :

- Que le registre des délibérations adoptées par l'Assemblée délibérante a été transmis aux collectivités membres de l'Etablissement le **4 JUIL. 2023**
- Que le présent extrait a été affiché à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire le **4 JUIL. 2023**
- Que le texte complet des délibérations, rendues exécutoires après transmission au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, peut être consulté au siège de l'Etablissement, à l'Hôtel de la Région Centre-Val de Loire, ainsi qu'au siège de chacune des collectivités membres.

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE

04 JUIL. 2023

S.G.A.R.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRECHET

N° 0155